

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Depuis le mois d'août 2024, l'association ONEST soutient financièrement et intervient activement dans le cadre de la procédure de plainte en cours devant la Cour d'appel de Paris à l'encontre des parlementaires membres de la commission mixte paritaire ayant entériné la loi d'obligation dite « vaccinale » n°2021/1040 du 5 août 2021.

Pour plus de précisions concernant la plainte originellement déposée, voici un lien :

<https://dar-avocats.com/2022/01/17/plainte-penale-a-lencontre-des-parlementaires-membres-de-la-cmp-ayant-enterine-la-loi-dobligation-dite-vaccinale-n2021-1040-du-5-aout-2021-professionnels-de-sante-et-forces-publiques/>

A ce titre, l'association ONEST a mandaté un avocat indépendant afin de mener cette action devant la Cour d'appel étant donné les règles de rémunération applicables aux organismes à but non lucratif.

Par cette action, l'association ONEST est ainsi en mesure de produire des témoignages de victimes d'effets indésirables graves, émanant de professionnels impactés par la loi du 5 août 2021.

En effet, l'objectif principal de l'ONEST est de porter des dossiers de témoignages de victimes à la connaissance des magistrats afin d'obtenir la reconnaissance de leur situation, des multiples dommages subis, de leurs difficultés en vue de l'ouverture de l'enquête.

Une première audience a eu lieu devant la Cour d'appel de Paris le 6 septembre 2024. La prochaine audience aura lieu le 15 novembre 2024.

Nous espérons que les magistrats prendront conscience de la gravité des dommages infligés et qu'ils sauront faire oeuvre de justice, ce que nous attendons tous depuis plusieurs années maintenant.

Afin de prendre connaissance de nos actions, nous vous prions de consulter notre site internet à l'adresse suivante : <https://onest-alternative.org/>

Nous vous remercions de votre attention.

Le 7 novembre 2024